



# *SNTRS Informations*

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr

N°36 du 25 février 2005.

## ***Spécial Comptes Rendus***

### *SOMMAIRE*

	<b>Pages</b>
<b>Rencontre DG du CNRS – Syndicats (17 février 2005)</b>	<b>2</b>
<b>Conseil scientifique de SDU (20 et 21 janvier 2005)</b>	<b>3</b>
<b>Commission Nationale d'Action Sociale CNRS (14 février 2005)</b>	<b>5</b>

# Rencontre DG du CNRS - Syndicats (17 février 2005)

Participaient à cette réunion Bernard Larroutou, le nouveau Secrétaire Général Hervé Mathieu (qui cumulera cette fonction avec celle de Directeur des Ressources à partir de la fin du mois de mars), Liliane Flabbée (DRH jusqu'à la fin mars) et Ghislaine Bec.

Annick Kieffer, Jean Omnès et Hervé Trullard représentaient le SNTRS-CGT.

## Agence Nationale pour la Recherche

A notre demande, Bernard Larroutou fait un point sur l'ANR. Il est membre du CA de l'ANR où il représente le CNRS es qualité. La première réunion du CA s'est déroulée le 16 février. Il est présidé par Gagnepain. Gilles Bloch directeur de l'agence. Celle-ci lancera bientôt un petit nombre d'appels à projets pour les jeunes chercheurs et sur des thématiques telles que les transports et les biotechnologies. Elle nouera des relations avec les agences des autres pays européens.

Bernard Larroutou nous fait part de ses préoccupations :

- sur la méthode ; l'avis des membres du CA est qu'on est mal parti pour adopter des méthodes claires, bien comprises de la communauté scientifique. Quelle délégation aux établissements, comment ?
- sur la programmation ; l'avis des membres du CA est moins unanime. Pour Larroutou, il ne faut ni confondre ni opposer recherche fondamentale et recherche appliquée, mais les choix effectués posent un vrai problème d'équilibre. Il faudrait davantage de programmes blancs.

Le tableau du financement de l'agence qui a été diffusé au CS du CNRS est à reprendre (prochaine version à la suite du CA du 8 mars).

**Notre commentaire :** Les interventions des représentants des syndicats ont montré la même inquiétude quant aux conséquences de la création de l'agence sur les organismes et sur la recherche fondamentale. Larroutou a avoué ne pas voir encore les conséquences de ces modes de financement par projets sur les laboratoires. L'ampleur des moyens financiers attribués à l'agence (350 M€, 700M€ à terme), supérieurs aux crédits de fonctionnement des laboratoires du CNRS, atteste la volonté d'affaiblir les organismes de recherche afin de piloter directement la recherche publique.

La concurrence, qui engendre le secret et la protection de la production individuelle, est promue, tandis que la coopération, les échanges entre les équipes, sources d'enrichissement mutuel et de fécondité sont délaissés et que l'autonomie des organismes et celle des chercheurs est réduite. Ce nouveau mode de fonctionnement de la recherche aura des conséquences importantes sur l'organisation du travail, sur les conditions de travail pour tous les personnels, pour les chercheurs, doctorants et post-doc comme pour les ITA. La précarité explosera, les types de statuts seront multipliés, les salaires individualisés selon le « mérite ».

## Les 12 travaux de Bernard Larroutou

M. Larroutou présente l'état d'avancement de son projet. Il a 12 « chantiers » en cours :

- 1) rénovation du partenariat avec les universités. Il mène actuellement une réflexion approfondie avec 5 universités, 3 « grandes » (EHESS, Strasbourg et Rennes) et deux « petites » (Brest et Tours). Il choisit le dialogue auquel il associe les directeurs d'unité. Le regroupement des labos ne semble pas se faire sans difficulté, c'est pourquoi il se

donne du temps.

- 2) ressources humaines : des groupes de travail sont mis en place (parcours professionnels (responsables Topol et Egloff), mobilité (Connerade et Lauvergeon), politique d'accueil et débouchés professionnels (Cordier et Lauvergeon) management partagé des ressources humaines (Ghallab et Sinanidès). Des « échanges » avec les syndicats auront lieu en début et en fin du processus. (Première réunion le 4 mars).
- 3) Europe
- 4) Politique scientifique. Larroutou a participé à tous les CSD.
- 5) Evaluation de la recherche (réduite aux « bonnes pratiques »)
- 6) Relations aux entreprises (propriété intellectuelle, évaluation)
- 7) Communication
- 8) Place et fonctionnement des unités (renforcement rôle des DU, simplification administrative, modernisation de la gestion
- 9) Mise en place des DIR, contractualisation avec les universités
- 10) Direction de la stratégie scientifique et organisation du siège (accompagnement de la « mobilité »)
- 11) Evolution des textes
- 12) Et, pour couronner le tout : pilotage de l'ensemble

**Notre commentaire :** une réforme en profondeur, véritable séisme qui atteindrait le CNRS dans sa totalité, sa structure, ses administrations, ses laboratoires, la gestion et de ses personnels. Larroutou a une pensée globale et cohérente. Il veut tout bouleverser en même temps. Une réforme déshumanisée d'où le chercheur et l'ITA sont absents. On ne parle des individus que s'ils ont un rang élevé : DU, DS, DR, DG. Les autres sont fondus dans les « ressources humaines » Vous avez dit démocratie ? Ce mot a disparu du vocabulaire de ceux qui nous dirigent. Leur vocabulaire ? « Efficacité », « indicateurs », « contrôle », « bonnes pratiques », « procédures ». Ils ignorent tout de la recherche telle qu'elle se mène, des échanges nécessaires, des confrontations, des collaborations, des coopérations. Si ce projet aboutit, le technicien invisible sera rejoint dans l'ombre par les doctorants, les post-doctorants, les jeunes chercheurs et la plus grande part des chercheurs. A la lumière, ceux dont le titre commence par D (directeur) ou P (professeur) et qui seuls choisiront ceux qui seront dignes d'y apparaître.

## De la diversité des pôles

**Notre commentaire** sur la présentation de Bernard Larroutou. Il faudrait désormais travailler dans des pôles. Le chercheur n'excellerait que s'il sait rejoindre le bon pôle à temps, on constituer un lobby suffisamment puissant pour faire reconnaître son pôle. Si le projet « associe » entreprises, université et labos d'un ou plusieurs EPST, et parfois la région ou une collectivité territoriale, il sera baptisé pôle de compétitivité (15 sont actuellement en cours de constitution). S'il ne concerne que des labos du secteur public il deviendrait un pôle d'excellence du CNRS (15 sont également en cours de constitution). Ces derniers participeraient de la structuration du paysage de la recherche autour de 15 grandes universités que l'on pourra discerner « à 5.000 km » de distance (sic). Cela suppose une mutualisation des moyens. Leur place aux côtés des PRES version LOPRI ??

Les pôles de compétitivité seraient mis en place dans la pure logique de la liberté des entreprises. La LOPRI prévoit que les entreprises puissent verser une partie de la future taxe sur les bénéfices (0,33% pour la recherche) aux laboratoires de leur choix. Si l'Etat refuse de mener une politique volontariste en direction des entreprises, il ne refuse pas à celles-ci la possibilité de structurer le système de recherche au gré de leurs besoins. C'est une politique destructrice.

Quel que soit le pôle, l'affichage est thématique, non pluridisciplinaire ; les disciplines hors champ prioritaire (math, SHS, etc..) n'apparaissent jamais, ou en creux. Le souci affiché par Larroutourou au sujet de l'ANR, l'équilibre entre recherche

fondamentale et appliquée, est oublié quant il s'agit des pôles qu'il met en place. La LOPRI ne le permet pas...

**Le SNTRS-CGT a demandé des explications sur l'avenir du siège et sur les mesures de diminution de ses effectifs.** Il a rappelé le rôle des syndicats dans la négociation de mesures concernant les personnels.

Larroutourou tient à annoncer ses décisions aux personnels eux-mêmes. Il mettra en place une cellule d'accompagnement et des procédures NOEMI pour organiser la mobilité. A quoi servent ces réunions si le DG n'y annonce que des mesures déjà prises : les syndicats seraient-ils, pour M. Larroutourou, des pompiers que l'on appelle quand l'incendie est allumé ?

## Conseil scientifique de SDU (20 et 21 janvier 2005)

Par Rémy Pichon, élu C du SNTRS-CGT

Les points forts de ce conseil étaient l'exposé de politique générale de la directrice scientifique, Sylvie Jousseume, et, surtout, un débat avec Larroutourou lui-même sur son projet de réforme du CNRS et sur les spécificités de SDU.

Comme le 20 janvier était une journée de grèves et de manifestations sur les salaires, j'ai jugé que la place d'un militant syndical était dans la rue avec les autres travailleurs et j'ai donc séché la première partie du CSD, essentiellement l'exposé de Sylvie Jousseume. J'en parlerai donc sur la base du compte-rendu officiel, et encore provisoire.

### Exposé de Sylvie Jousseume

#### Les postes

**Commençons, « à tout seigneur tout honneur », par les chercheurs.**

En 2005, SDU obtient 33 postes soit 26 au titre du renouvellement et 7 au titre de la priorité scientifique. Trois de ces postes sont attribués au concours DR externe.

Si on regarde par sections (il y a des contradictions dans le C.R. provisoire et je ne vous livre donc que ce qui me paraît sûr) :

- **Section 17 :**  
Effectif actuel : 318 Départs : 11  
Renouvellement : 8  
Pas de poste affecté pour la priorité "Astroparticule" au niveau du CNRS, cette priorité devant être assurée par des redéploiements de chercheurs, notamment venus de la physique des particules... Bref, une priorité pas très prioritaire.  
La remarque est faite à la directrice scientifique que la recherche sur les astroparticules va faire appel à de nouvelles approches (ondes gravitationnelles, neutrinos, chimie moléculaire interstellaire) qui feront appel à de nouvelles compétences qui ne pourront pas être obtenues sans recrutement.
- **Section 18 :**  
Effectif actuel : 320 Départs : 5  
Renouvellement : 7 (pour 35 laboratoires)  
Pas de poste affecté au titre de la priorité "Environnement" alors que de nombreux labos de la section 18 ont fait le choix d'orienter leurs recherches dans cette direction...
- **Section 19 :**  
Effectif actuel : 289 Départs : 10  
Renouvellement : 7 Prime "Environnement" : 4  
Au total donc 11 recrutements.

- **Section 20 :**

Effectif actuel : 124 Départs : 3  
Renouvellement : 3 Prime "Environnement" : 2

Au total 5 recrutements CR auxquels il convient d'ajouter 1 DR2 externe, pour seulement 8 laboratoires... Là, il est vraiment question de priorité.

- **Je n'ai pas de chiffres pour la section 29.**

Les camarades qui savent compter ne seront pas longs à s'apercevoir que je n'ai rendu compte que de 31 recrutements au lieu des 33 annoncés au début du texte... Ce n'est pas une faute de frappe.

Il y a simplement 2 DR externes à répartir entre les sections 17, 18 et 19.

#### J'en arrive donc aux DR.

Cette année, SDU dispose de 22 DR2, dont 3 externes.

Cela donne donc par section (et en ignorant les 2 DR2 SDF) : 6 DR2 en section 17, 7 en section 18, 6 en section 19, et 2 (plus un externe) en section 20.

#### Poursuivons par les ITA.

Les attributions des postes sont faites sur la base des départs prévus (les départs réels n'étant connu que... 2 ans plus tard !) et avec un taux de renouvellement de... 95 %. Pourquoi pas 100 % ? Mystère...

Cela donne par années :

- **2003 :**  
Estimation des départs : 96 (60 retraites + 36 autres)  
Attribution : 93  
Départs réels... 117 ! (Pas de chance)
- **2004 :**  
Estimation des départs : 84 (60 retraites + 24 autres)  
Attribution : 64 (on était loin des 95 % !) puis 20 de plus après les manifs de l'an dernier. Total : 84  
Départs réels... Nombre non encore disponible.
- **2005 :**  
Estimation des départs : 74 (50 retraites + 24 autres). La prise en compte, deux ans plus tard, des 21 départs supplémentaires de 2003 porte ce total à 95.  
Attribution : 71 soit 96 % de l'estimation départ... Autant dire que la prise en compte des départs supplémentaires de 2003 est en réalité totalement bidon.  
Départs réels... Nombre encore moins disponible.  
Pour justifier la perte de postes, la direction scientifique invoque une estimation selon laquelle le nombre de départs

en 2004 aurait été notablement inférieur aux prévisions... C'est actuellement totalement invérifiable même si on ne peut pas exclure le fait qu'un certain nombre de collègues aient anticipé leur départ en 2003 à cause de la réforme des retraites.

En ce qui concerne le manque de personnel technique dans les laboratoires, la direction se retranche derrière le déficit en personnel... IATOS ! C'est incontestable, mais le fait que les universités ne mettent pas suffisamment de personnel technique dans les laboratoires de recherche ne justifie absolument pas les suppressions de postes par le CNRS.

Les 71 attributions de postes en 2005 se feraient de la façon suivante : 14 par mobilité interne (28 arrivées - 14 départs), 11 détachements (je crains qu'il ne faille entendre CDD) et 46 concours.

La répartition des postes par section se ferait sur la base du renouvellement de 79 % des départs (pas un de plus, pas un de moins !), avec 7 postes supplémentaires pour la priorité "Environnement" et 5 en soutien au spatial.

### Les Post-docs

En SDU, on compte actuellement 30 post-docs, dont 75 % pour deux ans. En 2005, il y aura 19 post-docs "frais" pour environ 140 dossiers déposés.

### Le budget

Grâce au mouvement de l'an dernier, le budget SDU + INSU (hors TGE) augmente de 6,63 %.

Le soutien de base aux laboratoires reste constant. Les moyens mi-lourds voient leur enveloppe s'alourdir de 27 %, et les programmes de 20 %.

Ce choix aurait pour but de compenser la baisse importante des mi-lourds et des programmes en 2003 et 2004 afin de pouvoir faire une véritable "politique scientifique".

Résultat : les labos n'ayant plus suffisamment de crédit de base, certains directeurs tournent la difficulté en établissant une sorte d'impôt interne prélevé sur les programmes...

Autre conséquence : il devient impossible d'avoir une politique scientifique au niveau des laboratoires.

Un vrai succès !

Le budget TGE augmente également.

### Débat avec B. Larroutou sur sa réforme et les spécificités de SDU

**Remarque préliminaire** : une des paroles les plus souvent prononcées par B.L. est "Je vous entends". Cela revient comme un leitmotiv, presque un tic de langage, mais... Il est impossible de savoir ce qu'il veut dire ainsi : est-ce "je perçois les sons que vous émettez" ? "Je comprends ce que vous me dites" ? Ou, on peut rêver, "je tiendrai compte de votre point de vue" ?... Mystère.

B. L. commence par nous expliquer qu'il préfère s'expliquer oralement que par écrit, cela évite les malentendus. Il faut donc faire le pari de la confiance (C'est vrai que les écrits restent, eux...).

Il explique ensuite que le fait de définir des priorités ne signifie en aucun cas que l'on va abandonner les autres domaines de la recherche. Les priorités sont simplement des domaines qui sont appelés à se développer dans les années à venir.

Il insiste d'ailleurs sur la souplesse nécessaire. Les découvertes scientifiques ne se programment pas. Et de citer l'exemple de la prospective de l'INRIA de 1995 qui ne pipait mot du... WEB !

On lui fait observer que SDU est concerné par deux priorités : l'environnement et les astroparticules.

La définition de l'**environnement** paraît trop floue et trop large, ce qui rend difficile la définition d'une problématique scientifique. Pour SDU, l'environnement est l'étude du milieu, et ne va pas jusqu'aux techniques liées à l'environnement.

Le problème est de savoir si on doit s'orienter vers un département SDUE ou vers une INSUE. SDU a une bonne cohérence et on ne serait pas forcément gagnant à le diluer dans un SDUE.

BL reconnaît qu'il y a un problème de mélange de culture entre ceux qui ont des relations directes avec la recherche appliquée et les autres.

On lui répond que passer de SDU à SDUE risque de poser un problème d'intégration des deux cultures. Nos relations avec l'industrie sont plutôt celles d'un donneur d'ordre : on demande à l'industrie de nous fournir des outils. D'autres secteurs scientifiques, au contraire, fournissent des outils à l'industrie (SPI...).

Le rapprochement avec d'autres disciplines liées à l'environnement (SHS, SDV, SPI...) se ferait plus facilement à travers des programmes au sein desquels les gens apprendraient à travailler ensemble, à construire peu à peu une culture commune.

B.L. se déclare prêt à y réfléchir.

Nous avons également attiré son attention sur le fait que SDU repose en très grande partie sur l'observation des milieux naturels. D'où la grande importance des observatoires, de l'instrumentation et... des ITA. C'est un sujet très sensible, surtout si on prend en compte le caractère massif des départs en retraite à court terme.

B. L. se déclare très conscient de cela, mais ne donne pas de réponse précise.

Autre sujet abordé, la **LOP**. Il serait question que les organismes ne disposent plus de crédits de paiement permettant de mener une politique scientifique, mais uniquement du fric permettant la survie des laboratoires.

B. L. affirme que s'il en est ainsi, il est contre.

La priorité **astroparticules** est également abordée. Elle est jugée trop étroite. Plusieurs membres du conseil préféreraient que l'on définisse une priorité "origines" : origine de l'Univers (ce qui inclut évidemment les astroparticules), du système solaire (avec le domaine des exoplanètes qui est en pleine expansion), de la vie...

Ce serait plus structurant, plus visible, plus attirant pour les jeunes, et cela pourrait s'articuler avec les OSU (Observatoires des Sciences de l'Univers).

B. L. répond que si on élargit trop les priorités... Elles cessent d'être des priorités. Il refuse de donner une réponse en "temps réel".

En ce qui concerne sa **réforme du CNRS** et en réponse à nos questions, B. L. explique :

Relations DS-DIR : aux directions scientifiques la politique scientifique (attributions de moyens...), aux directions inter-régionales la gestion de l'urgence (inondation dans un labo, départ imprévu d'un agent au rôle indispensable... réaction rapide, à court terme).

Rôle européen des DS et des DSA. Les dynamiques transfrontalières relevant éventuellement des DIR.

Voilà, j'ai sûrement oublié plein de choses. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

# Commission Nationale d'Action Sociale du 14 février 2005

Par Annie Gutnic

## Représentants SNTRS-CGT à cette réunion :

Denis CLAISSE, Annie GUTNIC titulaires, Irène FOURNIER, Jean-Pierre PENCOLE suppléants.

Bien que les différentes dates prévues pour une CNAS au 2<sup>ème</sup> semestre 2004 aient été constamment repoussées puis finalement annulées, cette première CNAS de 2005 s'est déroulée dans des conditions un peu particulières et de manière assez expéditive.

Il est vrai que n'ayant eu aucune possibilité d'exprimer les besoins des agents CNRS pour une participation active à l'élaboration du budget de l'action sociale, les représentants des personnels ne pouvaient que protester et prendre acte du budget voté au CA du CNRS de décembre 2004.

Lors de la réunion du 28/01/05 entre la direction générale et les organisations syndicales, le DG avait présenté Monsieur Hervé Mathieu comme le prochain DRH devant succéder à Madame Flabbée. Monsieur Mathieu n'était pas présent pour cette CNAS.

Nous avons demandé à Madame Flabbée, avant qu'elle ne projette les transparents du budget, de faire un bilan de l'action sociale de la période pendant laquelle elle a exercé ses fonctions de DRH. Elle a répondu qu'elle ne ferait pas de bilan dans la mesure où elle était encore en fonction.

## Budget

Nous avons également rappelé les prérogatives de la CNAS :

- examen du budget de l'année **n** en cours,
- information sur la réalisation du budget **n-1** réalisé,
- examen des demandes budgétaires **n+1** des DR
- consultation enfin en septembre/octobre sur le projet de budget.

Au cours de ces dernières années un manque de dialogue a été constaté, et les groupes de travail ne se sont pas réunis de manière régulière.

Les chiffres communiqués de manière officielle confirment les compte-rendus que le SNTRS a rédigé dans le *SNTRS Info* n°34 et le *EN BREF* n°70, ce qui a conduit ses représentants à reformuler les mêmes critiques concernant la diminution des crédits sociaux disponibles tant au niveau national que dans le CORAS, ceux-ci ne permettant plus de satisfaire les besoins réels des agents.

## Restauration

Au sujet de la restauration hébergée quelques DR font état de négociations avec certains CROUS et semblent avoir un écho

plus favorable que d'habitude. Ils appuient les représentants des personnels en ce qui concerne les secteurs défavorisés tant en province qu'en région parisienne, notamment en matière de logement et d'accueil de la petite enfance.

## Convention CNRS/CAES

Une information sur le projet de convention CNRS/CAES a été faite auprès des représentants de l'administration qui ont tous eu des réactions positives envers l'action du CAES dans les CLAS et les régions.

Par rapport aux compte-rendus déjà effectués, une précision a été apportée par la DRH au sujet de la création d'une UPS CAES qui serait chargée de la gestion des personnels mais ne comporterait aucun flux financier.

## Handicap

Un bilan de la campagne Handicap 2004 en comparaison de celle de 2003 a été présenté.

Il y a une réelle difficulté pour le CNRS de recenser le nombre de personnes devenues handicapées en cours de carrière, car cela relève de la liberté individuelle de chacun de se déclarer ou non comme handicapé. Seuls les postes créés de manière spécifique entrent dans les statistiques et le CNRS ne satisfait donc pas au critère des 6% de postes particuliers obligatoires.

Selon la direction, la campagne de recrutement de 2004 a permis de mettre en adéquation les candidatures, les lieux d'implantation des postes et de proposer éventuellement à certains candidats d'autres postes que ceux sur lesquels ils avaient postulé à l'origine.

22 postes ont été pourvus, sur 100 candidatures, 60 avaient été retenues. Les autres concernaient souvent des personnes surdiplômées par rapport aux postes proposés.

La campagne de recrutement 2005 prévoit 17 postes, néanmoins une des grandes difficultés consiste à convaincre les directeurs des laboratoires d'accueillir des personnels handicapés.

\*\*\*\*\*

Madame Flabbée ayant une autre obligation, transmet la présidence de cette réunion au DR de la délégation Michel Ange, mais l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée après quelques échanges.